

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 18 décembre 2020**

**Nombre d'élus au comité syndical : 11**

- 5 de Nantes Métropole
- 6 de la ville d'Angers

**Président :** Monsieur Aymeric Seassau

**Secrétaire de séance :** Monsieur Aurélien Boulé

**Présents : 11**

Monsieur Nicolas Dufetel	Ville d'Angers
Monsieur Aymeric Seassau	Nantes Métropole
Madame Françoise Delaby	Nantes Métropole
Madame Véronique Cadieu	Nantes Métropole
Monsieur François Vouzellaud	Nantes Métropole
Monsieur Aurélien Boulé	Nantes Métropole
Madame Constance Nebbula	Ville d'Angers
Madame Claudette Daguin	Ville d'Angers
Madame Christine Stein	Ville d'Angers
Madame Bénédicte Bretin	Ville d'Angers
Monsieur Laurent Vieu	Ville d'Angers

**Absents et représentés : 1**

Monsieur Elhadi Azzi a donné pouvoir à Monsieur Aymeric Seassau

Pour Angers Nantes Opéra :

Monsieur Alain Surrans, Directeur général  
 Monsieur Thomas Pialoux, Directeur de l'Administration et des Finances  
 Madame Sonia Hossein-Pour, Secrétaire générale  
 Madame Christine Hauss, Responsable Finances  
 Madame Aurélie Thomas-Michel, Responsable Ressources Humaines

Pour les autres institutions :

Monsieur Guillaume Lamas, Administrateur général de l'ONPL  
 Madame Hélène Leroy, Direction du contrôle de gestion, Nantes Métropole  
 Madame Caroline Pattier, Direction du Développement Culturel Nantes Métropole  
 Madame Rachel Goasdoue, Pôle Développement Culturel, ville d'Angers  
 Madame Sophie Mège, DRAC des Pays de la Loire  
 Monsieur René Phalippou, DRAC des Pays de la Loire  
 Monsieur Olivier Martin, Direction de l'action culturelle ville d'Angers

**1 - Vérification du quorum et désignation du secrétaire de séance**

Le Président ouvre la séance à 10h30. Il constate que le quorum est rempli et que le Comité peut valablement délibérer.

Il désigne le Secrétaire de séance en la personne de Monsieur Aurélien Boulé

### ORDRE DU JOUR

- 1 Procès -verbal du comité syndical du 24 septembre 2020
- 2 Finances – Décision modificative numéro 2
- 3 Rapport d'Orientation Budgétaire
- 4 Mise en œuvre du télétravail au sein du Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra
- 5 Déploiement du RIFSEEP à l'ensemble des agents et instauration du complément indemnitaire annuel
- 6 Adaptation du tableau des emplois
- 7 Adhésion à la convention de groupement de commandes et lancement d'un appel d'offres ouvert - Tickets restaurants
- 8 Liste des décisions prises par le Président

## *Préambule*

---

Aymeric Seassau souhaite la bienvenue aux membres du comité syndical ainsi qu'à Monsieur Guillaume Lamas, nouveau directeur de l'ONPL.

Alain Surrans explique que l'état d'esprit n'est pas très positif. Il y a eu cette décision du premier ministre de fermer les lieux recevant du public, qui a eu un impact immédiat puisque nous devons donner 4 représentations d'Iphigénie en Tauride à Nantes.

Nous avons déjà annulé les représentations Rennaises.

Nous avons néanmoins réussi à ouvrir la saison avec un ciné-concert, avec la complicité du Printemps des Orgues d'Angers, qui a rencontré un gros succès.

Nous avons aussi pu créer Iphigénie en Tauride à Angers.

Nous avons également paré le coup éventuel d'une annulation, par une captation qui a fait l'objet d'une retransmission sur des télévisions locales ainsi qu'une web série documentaire qui a été diffusée très largement par Angers Nantes Opéra et ses partenaires sur les réseaux sociaux et Youtube, avec un excellent retour.

Il a fallu compenser par une présence sur d'autres médias.

Ces contraintes ont un gros effet sur le moral des équipes. Nous avons convenu de mettre le personnel en congés dès ce soir et jusqu'au 4 janvier 2021.

Nous avons reporté des productions sur la saison 2021/2022 et nous avons déjà amputé notre programme de janvier 2021 en reportant le spectacle de Mickael Phelippeau.

Le bilan 2020 est catastrophique et 2021 est déjà très amputé. Tout ça est très problématique. C'est pour cette raison, que l'on s'est décidé à faire un bilan d'activités 2019.

Nous pouvons nous enorgueillir d'avoir augmenté de 50 % le public à Nantes. Les ressources de billetterie ont suivies. Les propositions d'Angers Nantes Opéra se sont intensifiées.

Le prix moyen du billet a baissé. Il y a une vraie politique de diversification du public. La collaboration avec Rennes s'est révélée structurante et porteuse de maintien d'activité notamment pour le chœur.

L'action culturelle s'est encore développée. Il y a une multiplication des approches avec un chapitre sur le public jeune de moins de 30 ans. Cela donne le panorama du travail d'une entreprise qui a avancée et s'est réorganisée.

Malgré un léger fléchissement de l'activité lyrique sans réduire l'offre, Angers Nantes Opéra a passé le cap de l'année 2019 avec un résultat financier positif.

Ce panorama 2019 nous donne un niveau de flottaison à partir duquel on peut repartir sur de nouvelles ambitions à développer.

Aymeric Seassau remercie Alain Surrans pour son exposé et rappelle qu'il faut continuer à être actifs sur les projets avec ces contraintes imposées.

## *Procès-verbal du comité syndical du 24 septembre 2020*

---

Le Président soumet au Comité l'approbation du procès-verbal du 24 septembre 2020.

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote.

Le procès-verbal du Comité Syndical du 24 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

## *Délibération n°1 – Décision modificative numéro 2*

---

A la demande du Président, Thomas Pialoux présente la délibération.

Sophie Mège demande si la ligne de trésorerie vient abonder le fond de réserve.

Thomas Pialoux répond que oui. Ce fond de réserve s'élève à environ 350 000 euros. Pour mémoire, nous avons ciblés une partie de cette somme pour financer les travaux dans les locaux de la rue Scribe. Il est porté à 400 000 euros environ.

Plus personne ne demandant la parole, le Président fait procéder au vote.  
La délibération est adoptée à l'unanimité.

### Délibération n°2 – Rapport d'orientation budgétaire

A la demande du président, Thomas Pialoux présente le rapport.

Aymeric Seassau a bien conscience que les marges de manoeuvres sont assez tenues. Nantes Métropole partage et accompagne les mesures déjà prises pour les artistes, les intermittents et les agents d'Angers Nantes Opéra.

La marge artistique est en jeu pour ne pas fragiliser la structure. Il faut discuter avec l'ensemble des financiers. Nous sommes au stade du débat d'orientation budgétaire. La masse salariale continue normalement d'augmenter.

Nous aurons bientôt les nouvelles conventions qui seront l'occasion d'ouvrir un débat plus compliqué.

Aymeric Seassau salue tout ce qui a pu être fait et qui était nécessaire. Il faut de la visibilité sur les trajectoires budgétaires.

Aymeric Seassau passe la présidence à Nicolas Dufetel à 11h34.

Nicolas Dufetel ajoute qu'il faut continuer à aborder ce sujet avec Nantes Métropole et Angers.

François Vouzellaud remercie Alain Surrans et l'ensemble des équipes sur le travail fait autour d'Iphigénie en Tauride. Grâce à la captation, le spectacle était disponible sur Youtube et la web série était absolument remarquable. C'était une initiative très intéressante avec un résultat à la hauteur des espérances qui permet de voir un peu du travail du SMANO et rendre hommage à toutes les équipes. C'est un crève-cœur pour les équipes de ne pas pouvoir faire de représentations supplémentaires

Sur le rapport d'orientation budgétaire, il faudra que le bureau veille à ce que l'aspect artistique puisse perdurer en cette période délicate. Il faut trouver les moyens de conserver la qualité artistique de l'opéra.

Nicolas Dufetel salue également le travail des équipes.

Sophie Mège ajoute que ce sont des perspectives sombres mais Angers Nantes Opéra pouvait être aidé sur le fond de perte de billetterie via le centre national de la musique qui sera prolongé par un fond de sauvegarde de jauge dégradée. Cela permettra un soutien pour que la marge artistique ne soit pas trop impactée.

Sophie Mège demande également quelle est la prévision qui serait faite du retour des 35 heures appliquées à tous. Il y aura aussi une marge d'économie ?

Thomas Pialoux répond que pour le fond de compensation, un dossier va être déposé. Le règlement complet a été déposé après le 8 décembre donc nous allons pouvoir demander des fonds. Le plafond est de 250 000 euros. Nous ne connaissons pas les critères mais ce sera intégré au budget primitif de 2021.  
Ce qui est nouveau dans le fond de compensation c'est qu'il est ouvert aux structures de droit publics et aux musiques savantes.

En ce qui concerne le retour aux 35 heures, il est difficile d'estimer quelles vont être les économies réelles parce que cela dépend de beaucoup de choses. C'est difficile de pouvoir étaler le travail sur toute l'année. Ce sera constaté à l'usage, car il faudra recourir à des intermittents.

Alain Surrans ajoute que sur le temps de travail, nous sommes dans une conjoncture particulière. Les agents ont été alertés qu'il faudrait peut-être se remettre en marche à la fin du printemps. C'est la raison pour laquelle il a été demandé aux agents de prendre 15 jours de congés à Noël pour pouvoir être mobilisables en juin et juillet. Nous nous préparons à pouvoir être actifs au mois de juillet.

Concernant l'audiovisuel, nous sommes heureux d'avoir pu faire des captations et de s'unir aux confrères opéras et orchestres. Nous avons le souci de rester des défenseurs du spectacle vivant et donc nous ne multiplierons pas les captations.

Cependant nous avons un projet en 2021 de coproductions avec la compagnie Frasques et un opéra crée par des enfants de collègues. Il y aura tout un documentaire qui va accompagner l'élaboration du projet qui ira jusqu'à la mise en scène des enfants concernés depuis le début.

Nicolas Dufetel rappelle que le numérique n'est pas un substitut du spectacle vivant.

Plus personne ne demandant la parole, le Vice-président fait procéder au vote  
Le rapport est adopté à l'unanimité.

### *Délibération n°3 – Mise en œuvre du télétravail au sein du Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra*

A la demande du Vice-président, Thomas Pialoux présente la délibération.

Plus personne ne demandant la parole, le Vice-président fait procéder au vote  
La délibération est adoptée à l'unanimité.

### *Délibération n°4 – Déploiement du RIFSEEP à l'ensemble des agents et instauration du complément indemnitaire annuel*

A la demande du Vice-président, Thomas Pialoux présente la délibération.

Sophie Mège demande à combien s'élève l'enveloppe pour la masse salariale.

Thomas Pialoux répond que cela n'augmentera pas la masse salariale Ce sera à budget constant.

Plus personne ne demandant la parole, le Vice-président fait procéder au vote  
La délibération est adoptée à l'unanimité.

### *Délibération n°5 – Adaptation du tableau des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2021*

A la demande du Vice-président, Thomas Pialoux présente la délibération.

Nicolas Dufetel remarque que l'action culturelle correspond au projet d'Alain Surrans sur cette thématique et à laquelle la présidence tient particulièrement.

Alain Surrans rappelle qu'il est très satisfait que cette équipe d'action Culturelle soit consolidée. Camille Rousseau a beaucoup fonctionné avec des stagiaires ou des personnes en service civique, mais il faut maintenant structurer ce travail qui ne repose que sur une seule personne.

Cela permet aussi une répartition du travail qui sera très intéressante. Dans toutes les maisons d'opéra, le secrétariat général a tendance à se développer et il est nécessaire d'être dans cette dynamique. Ce travail est très riche et très intéressant et cela permet de faire émerger en interne une interrogation permanente sur la composition de notre public.

Nicolas Dufetel et Aymeric Seassau tiennent beaucoup à ces actions culturelles.

Alain Surrans explique qu'il était à Angers pour une intervention de Marc Scoffoni avec des classes de collégiens qui a organisé un concert-rencontre avec un accordéoniste. Les collégiens parlent de leur culture musicale du RAP et du SLAM et Marc Scoffoni explique en quoi l'opéra est proche de ces musiques sur la manière d'utiliser la voix par exemple.

Plus personne ne demandant la parole, le Vice-président fait procéder au vote  
La délibération est adoptée à l'unanimité.

*Délibération n°6 – Adhésion à la convention de groupement de commandes et au lancement d'un appel d'offres ouvert concernant la fourniture et gestion de titres restaurant à l'usage du personnel des membres du groupement de commandes*

A la demande du Vice-président, Thomas Pialoux présente la délibération.

Personne ne demandant la parole, le Vice-président fait procéder au vote  
La délibération est adoptée à l'unanimité.

*Liste des décisions*

Alain Surrans revient sur le contrat de cession de Douce Mémoire.

Avec tout ce qui a été développé nous avons de plus en plus de contrats de cession et beaucoup d'accords avec des partenaires.

Ces partenariats génèrent les flux financiers les plus importants.

Nous avons aussi des conventions de mise à disposition du Théâtre Graslin, soit à titre gracieux soit à titre onéreux.

Egalement des contrats de coproductions, notamment avec le théâtre de Erfurt qui va être signé. Il y a un accord avec l'Opéra Comique pour lequel nous construisons un décor. Nous avons accepté de mettre à disposition notre atelier de décor. Ils paient les matériaux mais l'atelier leur est mis à disposition. Ce qui donne la possibilité si le spectacle est transposable de le reprendre.

C'est Catherine Coulaud qui gère cette partie au sein du SMANO. Ces conventions donnent un reflet de la multiplicité de notre activité.

Plus personne ne demandant la parole, Le Vice-président clôt la séance.

Le secrétaire de séance



Monsieur Aurélien Boulé

Le Président



Monsieur Aymeric Seassau

Le Vice-président

Monsieur Nicolas Dufetel